

## Champlitte-et-Le-Prélot et ses communes associées

Directeur de publication : Patrice Colinet  
 Responsable de la rédaction : Martine Gautheron  
 Impression : Mairie



### Avis à la population :

- **Information importante** : Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen ? Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger. venez en mairie ou utilisez service-public.fr
- Le budget de la municipalité, voté le 4 avril, vous sera présenté dans le bulletin de mai.

### Bien vivre ensemble :

Depuis un certain temps il est constaté que des véhicules sont stationnés et abandonnés dans la commune au mépris de la loi ; peut-être est-il bon de rappeler les textes et les sanctions encourues en matière de stationnement abusif.

- Défini par l'article R417-12 du Code de la route : « Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police » ;

- Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les infractions et contraventions de deuxième classe, c'est-à-dire une **amende de 2<sup>e</sup> classe** forfaitaire de 35 euros, majorée à 75 euros en cas de non-paiement dans les délais impartis ;

- En sus, d'autres sanctions peuvent être appliquées au conducteur ou au titulaire du certificat d'immatriculation, comme l'immobilisation, l'enlèvement et la mise en fourrière du véhicule. Cependant, aucun retrait de point n'est prévu par le Code de la route pour cette infraction. Attention, si votre voiture ou votre véhicule est mis en fourrière, vous aurez à payer des frais de gardiennage, en plus de l'amende.

Il est bon de rappeler également, que tout véhicule terrestre à moteur doit impérativement être couvert à minima par une assurance responsabilité civile pour être autorisé à circuler et stationner sur les voies publiques. A compter du 1er avril 2024 la vignette apposée sur le pare-brise disparaît, en contrepartie les forces de l'ordre disposent d'un fichier national permettant de vérifier si le véhicule est couvert par une assurance.

Et n'oubliez pas votre automobile doit être présentée au contrôle technique dans un centre agréé dès lors qu'il a plus de 4 ans et ensuite tous les 2 ans.

### Présence Verte :

*Chute, malaise...* Les personnes âgées vivant seules peuvent être confrontées à ces maux à toute heure du jour ou de la nuit. La téléassistance peut être recommandée : il s'agit d'un bracelet ou d'un collier avec un bouton d'appel que la personne doit presser en cas de problème. La centrale contacte les personnes mentionnées dans le contrat qui interviennent pour aider la personne (voisins, amis, famille...). Si le cas est plus grave, les secours peuvent directement être appelés par la centrale. Différentes solutions d'équipements sont possibles (détection de chute et de fumée, géolocalisation...). Pour tout renseignement adressez-vous à France Services de Champlitte ou Présence Verte 03 84 75 07 93 - prise en charge partielle de la commune.

**"La Joie de Vivre"** Le club, qui fêtera ses cinquante printemps en 2027 se propose de créer et développer les liens d'amitiés entre ses membres au travers d'activités basées sur des principes de tolérance, de solidarité et bien sûr de Joie de Vivre.

Les activités hebdomadaires du club :

**Atelier informatique** : Tous les mardis de 9h00 à 11h00 à l'espace Frida Kahlo. Christian Boudot : 06 83 54 89 93

**Jeux de société** : Tous les mercredis de 14h00 à 17h00 à l'espace Frida Kahlo. Ghislaine Durand : 03 84 67 81 64

### Randonnées :

a) Promenade à faible rythme dans les villages aux alentours de Champlitte sur un parcours de 6 à 8 Km sans grande difficulté les jeudis matin. RDV allée du Sainfoin à 09h00 du 1er septembre au 31 mai ; à 08h30 du 1er juin au 30 septembre. Renseignements : Pierre Decraene : 06 66 46 91 16

b) Sur un rythme plus soutenu, les marcheurs parcourent 8 à 10 km les vendredis matin. RDV allée du Sainfoin à 09h00 du 1er septembre au 31 mai ; à 08h30 du 1er juin au 30 septembre. Renseignements : Edwige Noblot : 07 85 87 08 13

En plus de ces activités régulières, La Joie de Vivre organise des moments de retrouvailles conviviales ; repas dansant, dégustation de la galette des rois, sorties à thème...

Vous pourrez avoir une meilleure idée de la vie du club en consultant notre blog à l'adresse suivante : <https://la-joie-devivre.blog4ever.com>.  
 Éric Bardin, président du club : 06 95 43 96 11



**La découverte des acteurs économiques de notre commune** : Passion, plaisir, humanisme, ... voici quelques mots qui caractérisent bien l'esprit du restaurant **La Bourgade** que nous mettons à l'honneur ce mois-ci. L'histoire commence dès le plus jeune âge d'Antide ROUVIERE qui rêvait d'avoir son restaurant. Autodidacte, après s'être formée chez Mac Do puis chez Léon de Bruxelles, après un complément d'expérience chez d'autres restaurateurs, notre cheffe cuisinière originaire de Nancy, se lance dans l'aventure en septembre 2019 avec son épouse Amélie NOBLOT native de Champlitte. Le couple traverse la crise Covid 19 tant bien que mal et c'est dans une très belle bâtisse de la rue du Bourg que nos deux patronnes s'investissent totalement pour régaler les papilles de leur très nombreuse clientèle. La carte ou les menus du jour sont basés sur une cuisine traditionnelle comme aimait faire la grand-mère d'Antide, mais la créative cheffe cuisinière a développé un concept de burgers qui attire les clients bien au-delà des frontières de Champlitte.



Avec 3 participations consécutives à la finale de la coupe de France du burger, la notoriété de la spécialité du restaurant d'Amélie et Antide n'est plus à faire. Grâce à une communication sur les réseaux sociaux, mais surtout grâce à un bouche à oreille flatteur, les groupes en visite à Champlitte, les entreprises, les familles, les travailleurs locaux ou non, les touristes, ..., se pressent du mercredi au dimanche midi pour s'installer à une des tables de La Bourgade, ... qu'il vaut mieux réserver à l'avance. L'équipe qui compte également une seconde de cuisine (Solène) et une serveuse (Aurélié) se fait aussi une fierté de travailler avec des produits locaux et de qualité. Ainsi, près d'une vingtaine de fournisseurs sont référencés et sont visités chaque lundi et mardi pour assurer les approvisionnements. Pour préparer la saison estivale, Amélie et Antide vont recruter 2 CDD. Le point d'orgue de la saison sera le « Bourgade Day » le 20 juillet avec restauration sur place et animation musicale. L'équipe de la Bourgade sera également en première ligne lors de la Semaine du Mexique car c'est elle qui préparera et servira le repas typiquement mexicain du 14 septembre prochain. Pour se préparer, nos deux comparses viennent d'ailleurs de suivre une formation spécifique auprès d'une cheffe mexicaine réputée Laura Saldivar. En coopération active avec l'équipe des Musées et leurs confrères restaurateurs locaux, Amélie et Antide sont fières d'être à Champlitte et d'apporter leur contribution à la mise en valeur du bourg. Félicitations à toute l'équipe de **LA BOURGADE**

**Fontaine de Montsoy à Frettes** : Sur l'interpellation de quelques amoureux de ce lieu trop peu connu, la Municipalité a organisé une matinée « nettoyage » des abords de la fontaine de Montsoy le jeudi 07 mars.

Située au confins du territoire de Frettes, à la limite de la commune de Belmont (52), l'endroit qui a compté jusqu'à une dizaine de maisons et une petite chapelle au 19ème siècle (voire avant), comporte aussi une fontaine et son lavoir.

L'objectif de l'équipe de bénévoles, qui a œuvré le 07 mars était de débroussailler, évacuer les arbres morts, nettoyer pour améliorer l'attractivité de ce coin de promenade situé non loin de l'ancienne voie romaine Langres – Besançon.



L'aide du matériel agricole du maire délégué Eric Clerget, le renfort de deux employés communaux, et l'ardeur des bénévoles comme Jacky, Claude, Etienne, ... ont été fort utiles et appréciés. Merci à eux. Un effort de signalisation peut désormais être envisagé pour mieux faire connaître ce lieu magnifique et chargé d'histoire qu'un groupe de marcheurs de Fayl-Billot a d'ailleurs découvert il y a deux semaines

#### Les Amis de l'école

organisent une marche/ course, le bulletin d'inscription téléchargeable sur le blog de l'école : <https://dgyx.link/marchecourse> - tél. 06 38 98 81 26 -

Les bénéfices permettront de diminuer la participation des familles pour les voyages de fin d'année (Parc de l'Auxois pour les PS-MS-GS, Parc aux Oiseaux à Villars-les-Dombes pour les CP-CE1 et Base Woka Loisirs à Marnay pour les CE2-CM1-CM2).

AGENDA AVRIL 2024				
11/04/2024	13 h 30	Départ devant mairie	Randonnée Champlitte/Coublanc	FFRandonnée
13/04/2024	20 h 30	Salle des fêtes	Théâtre : "Drôles de couples"	La Troupe en Délire-Rigny
17/04/2024	15 h	Ancienne maternelle	Distribution alimentaire	Croix Rouge
20/04/2024	19 h 30	Salle des fêtes	Repas comtois	MAM La Marelle
30/04/2024	20 h 00	Salle des fêtes	Théâtre : "Ma femme est folle"	Amicale de Lavoncourt
05/05/2024	9 h 30	Neuve Les Champlitte	Marche/course 6/9 km	les Amis de l'école

**Comité des fêtes** : Soucieuse de l'animation du territoire et consciente des difficultés que connaissent les associations à organiser des manifestations d'envergure, en fin d'année 2023, la Municipalité a lancé l'idée de la création d'un Comité des Fêtes. Sans empiéter sur les associations qui font déjà beaucoup pour les animations culturelles et festives de Champlitte et des communes associées, l'objectif de ce Comité des Fêtes serait de prendre en charge l'organisation, par exemple, de la fête de la St Christophe, des festivités des 13 et 14 juillet, ...Après diverses consultations et réunions, le Comité des Fêtes Chanitois a été créé le 15 mars 2024 sous la forme d'une association « Loi 1901 » administrée par des membres élus et des membres de droit (désignés par le Maire et appartenant au Conseil Municipal). Les statuts de la nouvelle association ont été établis ce même jour et un Conseil d'Administration a été élu. À l'issue de l'assemblée générale ordinaire, un bureau a été élu et sa composition est la suivante : Présidente : Alexia CHEVALLET - Secrétaire : Sabrina MARTINI - Trésorier : Walter JAY - Vice-Président : Grégory CHEVALLET. Pour travailler au programme des futures manifestations (St Christophe du 18 août et des festivités des 13 et 14 juillet), un conseil d'administration est prévu le 09 avril. Pour l'occasion, les professionnels des métiers de bouche de la commune et les présidents d'association en lien direct avec les manifestations précitées sont invités.

Tous nos vœux de réussite accompagnent cette structure qui contribuera, espérons-le, au rayonnement de Champlitte et des communes associées